

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Grand Est*

A 355 - Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg

Comité de suivi des engagements de l'État

**Compte-rendu de la réunion d'installation du comité
15/11/2017**

Documents joints :

Support de la présentation

Tableau des engagements v0 (version papier remise en réunion)

M. le Préfet du Bas-Rhin, Préfet de la région Grand Est introduit la réunion en replaçant le comité de ce jour dans le processus global de l'opération de l'autoroute de contournement Ouest de Strasbourg (ACOS) et rappelle les points d'actualité du projet.

M. Darley, directeur régional adjoint de la DREAL Grand Est présente les évolutions du projet survenues depuis la DUP, il rappelle les principaux engagements de l'État et explicite les dispositions envisagées pour veiller à la mise en œuvre et au suivi des engagements (voir présentation jointe).

La parole est ensuite donnée à la salle.

M. Reininger (Président d'Alsace Nature) rappelle les engagements pris par l'État français devant l'Europe en matière d'acquisitions de terrain pour la préservation du Grand Hamster : 80 ha d'acquisition sont prévus dans le contrat de concession.

M. Darley (DREAL) précise que l'important est de préserver une surface suffisante de milieu favorable à l'espèce et ceci quel que soit son mode de gestion. Le dossier des engagements de l'État prévoyait soit l'acquisition, soit le conventionnement. Aujourd'hui le conventionnement est privilégié, car il est plus intéressant en termes de fonctionnalité pour l'espèce et peut s'adapter à la dynamique de l'espèce sur le territoire. En termes de pérennité, l'État devra veiller à la bonne mise en œuvre du conventionnement durant toute la durée de la concession.

M. Huber (maire de Pfettisheim représentant M le maire de Truchtersheim) s'interroge sur l'éventuelle déclinaison locale de ce comité. Il relève également que la nouvelle configuration de l'échangeur nord est de nature à « piéger » les automobilistes puisqu'il les oriente naturellement vers l'ACOS au détriment de l'accès à Strasbourg et à ses secteurs économiques (Espace européen d'entreprises à Schiltigheim par exemple). Il indique également que les maires des villages du Kochersberg craignent un report de trafic vers les routes secondaires qui traversent les parties urbanisées de leurs communes. Il s'interroge également sur l'avancement de l'Écotaxe poids lourds. Il estime que son abandon par le précédent Gouvernement est inacceptable puisque cela conduirait l'Alsace à devenir un couloir à camions.

M. le Préfet indique que ce comité n'est pas compétent pour répondre sur le sujet de l'Écotaxe, il invite M. Huber à s'exprimer dans le cadre de la consultation organisée par l'État, en cours, dans le cadre des « Assises nationales de la Mobilité ». Concernant la déclinaison locale du comité de suivi des engagements de l'Etat, elle n'est pas formellement prévue mais la Préfecture, comme la DREAL, peuvent être saisies sur tout sujet.

Pour ce qui concerne l'échangeur nord A4/A35/A355, **M. Darley** précise que les liaisons entre l'A4 depuis Paris et l'A35 vers Strasbourg se feront via des bretelles dimensionnées à 2 voies par sens, soit l'équivalent de la capacité actuelle (2X2voies) de l'autoroute A 4. **M. Baron (SANEF)** ajoute qu'un échangeur similaire à été réalisé à Reims et qu'il fonctionne parfaitement depuis plusieurs années maintenant.

M. Bastian (1^{er} vice-président de la Chambre d'Agriculture) précise qu'après en avoir débattu en interne, la Chambre d'Agriculture a adopté une position pragmatique sur le dossier ACOS. Il considère qu'elle n'a pas à se positionner pour ou contre ce dossier et qu'il revient aux citoyens de le faire. La Chambre d'Agriculture défend les intérêts de la profession agricole comme elle a pu le faire sur d'autres dossiers (LGV Est par ex). Elle se positionne comme un partenaire qui permet de trouver des solutions efficaces tout en veillant à limiter les acquisitions foncières. Cette position est constante depuis plusieurs années et c'est cette continuité qui en fait un partenaire crédible pour les aménageurs. Il considère que tous les efforts accomplis depuis plusieurs années sont de nature à améliorer la situation en matière de protection du Grand hamster. Il estime qu'il n'est pas nécessaire d'en faire davantage pour tenir compte des éventuels impacts des aménagements fonciers.

M. Darley (DREAL) rappelle que, même si le contentieux européen est maintenant classé, l'espèce du « Grand Hamster d'Alsace » reste menacée et qu'il convient de veiller à la stricte mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire -compenser » quel que soit le type d'aménagement prévu dans la zone de protection.

M. Sander (président de la FDSEA) appuie le discours de M. Bastian concernant les remboursements. De plus, il souligne que le déboisement au nord ne concerne que 10 ha dans un massif qui en compte 1500 ha alors que par ailleurs les terres agricoles sont rares. Il considère que la nécessité de reboiser n'est pas évidente.

M. Pfrimmer (maire de Vendenheim) demande que la présentation faite en réunion ainsi que le tableau des engagements de l'État puissent être communiqués à tous les participants sous forme dématérialisée. Sur le fond, M. Pfrimmer fait une lecture de l'engagement concernant les dispositifs de protection contre le bruit envisagés à Vendenheim et il se demande si ces dispositions sont toujours d'actualité ou si le dossier est dépassé. Il s'interroge également sur le suivi de la qualité de l'air à Vendenheim et demande quelles pourraient être les mesures de protection dans ce domaine car il doute de l'efficacité d'un rideau végétal. Enfin il estime que la configuration de l'échangeur nord qui consomme de 25 à 30 ha est catastrophique vis-à-vis de l'impact sur le ban de Vendenheim.

Pour ce qui concerne la configuration de l'échangeur, **M. Darley (DREAL)** précise qu'il a été conçu pour rétablir tous les mouvements et avec le souci de le compacter au maximum. Il est prouvé que les rideaux végétaux sont efficaces vis-à-vis des émissions de polluants atmosphériques particuliers.

M. Griebel (ARCOS) ajoute que les engagements allant au-delà de la réglementation pris par le concessionnaire en matière de limitation des impacts sonores seront vérifiés et tenus.

Sur les impacts forestiers, **M. Baron (SANEF)** précise les mesure de compactage de l'échangeur et indique que SANEF travaille actuellement sur la reprise de son dossier « dérogation espèces » pour répondre à toutes les questions soulevées par le CNPN.

M. Burget (président de l'association Sauvegarde Faune Sauvage) est favorable à la position de la Chambre d'Agriculture sur le conventionnement mais il considère qu'il est tout de même nécessaire de procéder à des acquisitions pour respecter les engagements pris par la France devant la Commission Européenne. Concernant les remembrements, il estime que la taille des parcelles doit être maintenue constante, l'agrandissement des parcelles serait de nature à avoir un impact sur le grand Hamster.

M. Burger (maire de Dingsheim) s'interroge sur la prise en compte dans le dossier loi sur l'eau des impacts des rejets envisagés par le concessionnaire dans les différents cours d'eau qui traversent les villages. Il estime que les ruisseaux et rivières concernées, avec un débit réduit en étiage, ne sont pas en capacité d'absorber le surplus apporté. Il estime que les bassins de traitement devraient être dimensionnés pour les événements exceptionnels.

M. Muller (DDT) indique que les aspects liés au dimensionnement des rejets et des bassins seront examinés attentivement par la DDT lors de l'instruction du dossier « loi sur l'eau » qui constitue un volet du dossier d'autorisation unique.

M. Fritsch (président de la Coordination Rurale du Bas-Rhin) indique qu'il lui paraît exagéré d'affirmer que le projet d'ACOS sera favorable au Grand Hamster. Il rappelle la position de son syndicat qui favorise la production et la consommation de produits locaux et qui est par conséquent opposé au projet ACOS conçu pour attirer le trafic de transit. Ce projet sera de plus très consommateur d'emprises agricoles.

M. Herrmann (président de l'Eurométropole de Strasbourg) estime qu'il n'y a plus lieu de s'interroger pour savoir si on est pour ou contre ce projet mais plutôt de voir comment on s'organise pour le mettre en œuvre dans les meilleures conditions. Il rappelle que le Président de la République ainsi que les ministres Nicolas Hulot et Élisabeth Borne se sont exprimés récemment en faveur du projet. Il considère qu'il y a unanimité politique pour la mise en œuvre du projet. Le débat ouvert aujourd'hui est de savoir quelles mesures mettre en œuvre pour concilier à la fois la préservation de l'environnement et le développement économique. Les excès dans les demandes de compensation pourraient aller à l'encontre des intérêts agricoles. Il convient d'examiner comment on traite l'acceptabilité sociale du projet pour éviter les blocages. Il évoque le devenir de l'A35 actuelle en traversée de Strasbourg que l'État devrait à terme remettre à l'EMS. Enfin il rappelle que Strasbourg se situe dans l'Europe à la croisée des grands corridors.

M. Bierry (président du Conseil Départemental du Bas-Rhin) estime qu'il convient de mener une réflexion sur l'organisation des trafics à l'échelle rhénane en lien avec nos homologues allemands. Il s'interroge par exemple sur la possibilité de mettre en œuvre une interdiction du trafic de transit aux heures de pointe avec déviation possible via l'A5 en Allemagne. Il rappelle également les réflexions en cours sur la possibilité de transférer les autoroutes aux collectivités. Concernant le projet ACOS, il se félicite du déplacement de l'aire de services qui constitue une

bonne disposition pour faire avancer positivement le projet. Il évoque ensuite la problématique des remembrements et précise que l'élargissement du périmètre des aménagements fonciers a été validé et que cela entraîne une augmentation du coût. Il souhaite s'assurer que ce surcoût sera bien pris en charge par le concessionnaire dans le cadre de son contrat de concession.

M. Bouron (ARCOS) indique que le Conseil Départemental n'est pas seulement maître d'œuvre mais également maître d'ouvrage des aménagements fonciers. Il précise que le concessionnaire prendra en charge ce remembrement conformément aux termes stricts de la réglementation.

M. Kieffer (directeur de cabinet de M. le Président de la Région Grand Est) excuse tout d'abord le président Rottner retenu par d'autres obligations. M. Kieffer rappelle ensuite que la Région a une position constante sur ce dossier : une position d'équilibre entre la préservation de la qualité de l'air, les intérêts du monde agricole et la protection de l'environnement. Il partage la position des autres partenaires qui consiste à faire avancer le projet dans l'intérêt général. Concernant l'Écotaxe, il rappelle que la Région Grand Est est dans l'attente de la réponse du Gouvernement sur la demande d'expérimentation émanant de l'association des Régions de France.

M. Bastian (1^{er} vice-président de la Chambre d'Agriculture) rappelle que la Chambre d'Agriculture a besoin d'être reconnue pour le travail effectué et d'être écoutée par les collectivités territoriales. Il demande que la position de la Région n'évolue pas avec le changement de président. Il estime que le Conseil Départemental du Bas-Rhin est un acteur reconnu pour son savoir-faire en matière de remembrement. Il alerte sur le risque de surenchérissement des compensations « hamster ».

M. Bierry (président du Conseil Départemental du Bas-Rhin) partage l'inquiétude de M. Bastian au sujet du niveau des compensations. Il indique qu'une convention relative aux remembrements a été signée et qu'elle ne comporte pas de mesures compensatoires Grand Hamster.

M. Reininger (président d'Alsace Nature) rappelle que la réalisation du projet ACOS n'est pas une fatalité, toutes les solutions alternatives proposées par Alsace Nature n'ont pas été mises en œuvre. Il considère que ce modèle n'est plus supportable et qu'il faut réviser la politique en matière d'infrastructures de transport. Il considère par exemple qu'on n'a jamais essayé de renvoyer les poids-lourds vers l'Allemagne. Il cite également l'exemple de Bâle qui a su trouver des solutions pour le transit sans créer de nouvelle infrastructure car les nouvelles infrastructures induisent de nouveaux flux. Il estime qu'il est encore temps d'arrêter ce projet. Enfin, il regrette que la mise en œuvre de la vignette « Crit'air » n'ait pas été faite en concertation avec nos voisins allemands dans un objectif d'homogénéisation des dispositifs.

M. Fritsch (président de la Coordination Rurale du Bas-Rhin) rappelle que tous les agriculteurs ne sont pas pour le projet ACOS. Il estime qu'il faut changer le modèle afin de produire, consommer et recycler localement. Il refuse la comparaison avec le projet de la LGV Est qui est un aménagement utile.

M. Braconnier (représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin) juge peu pertinente la réalisation du passage à faune dans la forêt de Grittwald puisque c'est un secteur à enjeu faible, il estime que ce passage serait plus utile dans le col de Saverne.

M. Darley (DREAL) confirme que le passage à faune du col de Saverne est trop éloigné pour pouvoir être connecté au projet ACOS. Très peu fonctionnel, le passage à faune de col de Saverne est effectivement d'un corridor faunistique d'intérêt national pour lequel un projet spécifique doit être mis en œuvre. Pour autant, le nouveau passage à faune dans la forêt du Grittwald à réaliser

par SANEF améliore la situation actuelle en créant une continuité écologique inexistante actuellement.

M. Pacou (maire d'Ernolsheim-sur-Bruche) rappelle que l'infrastructure projetée se trouve à environ 200 m des premières maisons de la commune qui a longtemps été opposée au projet. La position de la commune a changé après l'obtention de la DUP. Depuis, elle se bat pour obtenir les mesures compensatoires nécessaires à la bonne intégration du projet. L'enjeu principal dans ce secteur est la compensation hydraulique liée à la Bruche. Il rappelle également que les communes sont déjà traversées par un flux important de poids-lourds lié à la desserte des zones économiques. Les communes concernées sont régulièrement mises à contribution pour réparer ou remettre en état les abords de la route départementale détériorés par ces circulations. Il demande que des mesures d'interdiction de traversée des communes soient mises en œuvre après la mise en service de l'ACOS.

M. Bierry (Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin) indique que c'est bien prévu ainsi.

M. Leopold (maire d'Eckwersheim) est préoccupé par la circulation de poids-lourds que risque d'engendrer la réalisation de la tranchée couverte de Vendenheim dans sa commune, plus d'un million de m³ doivent être évacués et déplacés vers un autre secteur du chantier.

M. Herrmann (président de l'Eurométropole de Strasbourg) considère que son inquiétude est justifiée et qu'une discussion doit être engagée avec ARCOS pour minimiser cet impact et trouver une solution alternative à la traversée d'Eckwersheim.

M. le Préfet conclut la réunion en soulignant la richesse des débats et en indiquant les prochaines étapes du projet à savoir le passage des dossiers d'ARCOS et de SANEF devant le CNPN dont les observations et recommandations viendront alimenter la liste déjà impressionnante des engagements pris sur ce dossier.